

De l'UFR Sciences du Langage, de l'Homme et de la Société,  
30-32 rue Mégevand,  
25 030 Besançon cedex

Contact :

Marie-Rose Guelfucci

Assesseuse à la recherche

[assesseur-recherche-slhs@univ-fcomte.fr](mailto:assesseur-recherche-slhs@univ-fcomte.fr)

**Synthèse des principaux éléments récurrents des motions  
des départements de formation et laboratoires signataires de l'UFR SLHS  
ÉTAT DE SITUATION**

Depuis des années la communauté scientifique et universitaire donne l'alerte sur les très dangereux déficits d'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche, et elle ne cesse de demander les fonds et les aménagements nécessaires pour lutter contre la dégradation croissante des conditions de travail, d'étude et de vie dans l'université, tout en soulignant cependant, comme les étrangers, l'indéniable qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France. L'accord était donc entier avec les trois principaux enjeux qui présidaient à la mise en place d'une nouvelle loi de programmation pluriannuelle de la recherche (la LPPR) et donnaient leur nom à chacun des rapports préparatoires à ce projet de loi, qui devaient être fondés sur une enquête auprès de tous les acteurs et actrices de la recherche et de la formation par la recherche, qui est une spécificité des universités : « renforcer la capacité de financement des projets, programmes et laboratoires de recherche » ; « conforter et renforcer l'attractivité des emplois et des carrières scientifiques » ; « consolider la recherche partenariale et le modèle d'innovation français. » Mais à la publication des trois rapports, elle ne s'est que très peu reconnue dans plusieurs des analyses comme dans nombre de préconisations, contraires à sa nature et à ses missions, et elle a surtout eu l'impression, en particulier en l'absence d'une consultation régulière d'au moins la Commission permanente du Conseil national des universités (la CP-CNU) qui représente les chercheurs de toutes disciplines, d'être *in fine* écartée des débats qui la concernent pourtant directement.

**1. Là où une réhabilitation réfléchie de l'existant était nécessaire en fonction des besoins exprimés et de la diversité des implantations et des structures d'enseignement et de recherche, qui est une des forces de l'Enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de la diffusion des savoirs, l'impression a souvent été celle d'un éclatement et d'une réduction des structures, au contraire, et d'un gaspillage des fonds publics et des compétences des personnes dans des innovations dispendieuses, loin des enjeux et de la réalité.**

En effet, l'hypothèse de travail elle-même n'est pas apparue comme fondée, non plus que beaucoup des moyens préconisés. Par exemple, l'« **excellence** » qui est prônée, improbable (car toujours relative et temporaire), passerait par une logique dominante de recherche sur projets imposés, avec une généralisation inquiétante, et limitatrice pour la recherche, des projets contractuels et de la recherche partenariale (prise ici dans le sens très restreint du 3<sup>e</sup> rapport, i.e. différenciée de la « recherche publique »), des financements compétitifs, des exigences de flexibilité et de rentabilité immédiates, moyennant une concurrence, qui n'a plus rien d'une émulation collective, entre universités, structures de recherche et individus. Mais outre que ses effets négatifs sont prévisibles si généralisation il y a (marginalisation de la recherche fondamentale qui exige le temps long – même s'il reste mesuré et maîtrisé par les chercheurs et les équipes eux-mêmes – ; risque de fragilité des investigations et des résultats ; précarisation accrue de la recherche et des personnels, les CDI de chantiers entre autres exemples), la course aux vaccins de la crise sanitaire démontre à elle seule, s'il le fallait, les pièges et le danger du processus. En outre, les Sciences humaines et sociales, dont les Lettres, les Langues, les Arts, sont laissées à l'écart ou fort peu sollicitées.

**L'« excellence » passerait aussi par une recombinaison disparate du paysage scientifique en grands ensembles hétérogènes artificiellement regroupés, alors que la force de la recherche et par suite de la formation, comme leur visibilité, résident aussi à l'inverse dans un maillage universitaire et scientifique particulièrement fin, et donc dans la présence active sur tout le territoire national d'unités cohérentes, petites et moyennes, de recherche et de formation, qui savent cibler et développer collectivement à tous les niveaux (régional, national et international, selon la nature du projet et les partenariats appropriés), des recherches sur des thématiques identifiées dans lesquelles leur expertise est avérée, et dont elles diffusent largement les résultats, très souvent novateurs et formateurs. Mais cela passe à la**

fois et par un réel (ré)investissement dans la formation et la recherche et par une reconnaissance des compétences et des missions avec une simplification des modes de financement.

**2. Les déficits d'investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche constatés par les rapports sont bien réels, comme la dégradation des métiers de l'enseignement supérieur constatée elle aussi, et plus généralement des conditions de travail, d'étude et de vie dans l'université. Mais la condition *sine qua non* pour réhabiliter l'enseignement supérieur et la recherche serait, au contraire, de sortir enfin d'une logique générale et pernicieuse de désengagement de l'État du secteur et du service publics, d'entendre les alertes continues des acteurs/actrices de terrain, comme cela est clairement apparu pour l'hôpital dans la crise sanitaire, et d'aller à l'essentiel, qui n'apparaît pas nécessairement dans les rapports préparatoires.**

**Ce qui mine l'enseignement supérieur et la recherche, et que les universités, les équipes de recherche, les sections CNU, les associations disciplinaires, entre beaucoup d'autres, dénoncent année après année, c'est, avec une suite d'injonctions paradoxales usantes et chronophages, un manque délétère de moyens et de reconnaissance qui affaiblit les services publics, et dont il est urgent de sortir.**

**2.1. Les investissements urgents en dotations et en postes ont été maintes fois réclamés, et même en les réévaluant au plus près des standards internationaux, ils seraient moins ruineux que les refontes prévues par les rapports préparatoires. En outre, ils permettraient enfin aux chercheurs et enseignants-chercheurs de consacrer à la recherche le temps qui leur est dévoré par ailleurs sans contrepartie aucune (tâches et charges non reconnues) :**

– **les équipes de recherche**, dont les ressources sont constamment érodées et qui continuent pourtant à tenir leur rang, ont un besoin absolu, à côté des financements ou subventions ponctuels pour des projets ciblés, de dotations pérennes et suffisantes au lieu d'être en permanente recherche de financements. Elles ont aussi un besoin urgent de personnels d'appui à la recherche, comme, en termes d'infrastructure, d'équipements suffisants, ce qui est loin d'être le cas et peut être un véritable frein.

– **Les universités** ont besoin de dotations massives pour créer, voire souvent simplement maintenir les postes d'enseignants-chercheurs nécessaires, et assurer par là l'adossement effectif des formations universitaires à la recherche, y compris dans les filières professionnalisantes (Licences et Masters professionnels, CMI par exemple). Actuellement, faute de moyens et de dotations suffisantes des universités, les départs à la retraite sont loin d'être remplacés, on supprime des postes ou on les re-déploie pour subvenir aux besoins de formations à effectifs croissants, et très souvent au mépris de postes et de chaires pourtant liés, en recherche, à des spécialités rares, y compris à l'international.

Or cette procédure a un triple impact négatif :

– en formation, sur l'égalité des chances quand les conditions de formation et d'exercice ne sont plus assurées (ni dans les formations privées de postes ni dans celles où la formation ne peut quand même pas être assurée faute d'enseignants et d'enseignants-chercheurs suffisants, et qui recourent à des contractuels quand c'est financièrement possible) ;

– en formation, sur les enseignements du secondaire, faute de départements universitaires pour former et maintenir un vivier de professeurs (le cas est patent dans plusieurs disciplines) ;

– sur la recherche elle-même : d'une part parce que l'expertise des chercheurs français risque de disparaître avec la disparition des chaires (spécialités rares), mais aussi, dans tous les cas, de marquer le pas en raison de l'impossibilité de renouveler le vivier suffisant de doctorants ; d'autre part, parce que, selon un constat très fréquent des élus du CNU, nombre de chercheurs pourtant de haut et de très haut niveau redemandent tous les quatre ans leur qualification faute de postes de MCF, ou ne peuvent obtenir de poste de P.U., et cela, alors même qu'ils ont les compétences, la maturité et l'expérience requises, y compris souvent, pour cette dernière, dans une grande partie des tâches d'administration et de gestion de la recherche qui incombent aux professeurs des universités. On remarquera qu'au contraire des enseignants-chercheurs habilités à diriger des recherches (HDR), ce ne serait pas le cas des *tenure tracks*, qui n'auraient pas non plus la même maturité en recherche. Avec l'urgence qu'il y a pour la recherche à assurer et le maintien et la création de postes statutaires de MCF et de Professeurs, la création de cette voie supplémentaire paraît particulièrement inique et inutile, et d'autant plus que son efficacité même est contestée.

– **Les universités ont également besoin de recruter** des personnels des bibliothèques et des services sociaux et de santé, des administratifs, des ingénieurs, des techniciens (les BIATSS), pour venir en appui à la recherche des laboratoires et/ou permettre la bonne marche des universités, voire la simple sécurité des étudiants et des personnels, tout en allégeant les charges administratives chronophages de plus en plus reportées sur les enseignants-chercheurs aux dépens de la recherche.

– **La paupérisation croissante, et parfois la misère des étudiants** empêchent trop d'entre eux de vivre décemment. Elles les empêchent de mener à bien leurs études sans, ou même souvent avec, un travail salarié, de s'engager et continuer en recherche et/ou passer sereinement des concours : les bourses sont notoirement

insuffisantes, les aides et les bourses au mérite supprimées depuis 2010 – **et le rétablissement en est demandé** –, les contrats doctoraux trop peu nombreux. Mais la réforme du CAPES envisagée n'est pas non plus sans nous inquiéter par la double précarisation qui menace les étudiants qui préparent le CAPES (celle de la formation disciplinaire et celle qu'induit le report du concours du CAPES en deuxième année). Quant à la hausse des droits d'inscription, qui nuit à l'égalité des chances que le service public doit permettre, elle est un frein à l'attractivité – tout comme l'est la hausse des droits d'inscription des étudiants étrangers extra-communautaires, qui freine, elle, la venue d'étudiants, doctorants et post-doctorants, et la collaboration scientifique avec les universités extra-communautaires partenaires.

## 2.2. La reconnaissance des compétences et des missions passe :

**1) par une reconnaissance individuelle et collective des compétences et des domaines de compétences.** Tout comme la communauté scientifique, l'UFR SLHS reste fondamentalement attachée aux cadres institutionnels que le projet de loi changerait ou affaiblirait, non par conservatisme (la crise sanitaire aura fait apparaître sa capacité d'adaptation pourtant si souvent précédemment sollicitée par ailleurs), mais parce qu'ils ont fait leurs preuves, et garantissent effectivement, avec l'indépendance et l'ambition scientifiques, une formation et une recherche publiques stables, équitables, indépendantes et de qualité. Elle l'est de même à ses missions de service public de formation par la recherche, de recherche, d'innovation, de diffusion et de vulgarisation des savoirs.

Aussi a-t-elle partagé l'opposition à la remise en cause des missions du CNU, garant d'équité et d'expertise dans l'appréciation collégiale par des pairs, élus pour quatre ans, des différents aspects de la carrière des enseignants-chercheurs, seules susceptibles de diminuer les disparités de traitement au sein des établissements et entre établissements ou régions. On rappellera, contre de fausses rumeurs, que le CNU sanctionne une compétence scientifique de tout candidat français ou étranger (et beaucoup de chercheurs étrangers, y compris ceux qui sont assurés d'un poste, tiennent à la validation scientifique du CNU), mais que ce sont les Comités de Sélection (COS) qui, localement, jugent de l'adaptation au profil des postes mis au concours ; en outre, la possibilité de présenter sa candidature devant le Comité de Sélection est toujours laissée à un chercheur étranger qui n'aurait pas demandé sa qualification par le CNU, son dossier étant alors soumis à deux experts extérieurs, qui valident ou non sa candidature. En recherche, la préconisation d'un CSRI (Conseil Stratégique de la Recherche et de l'Innovation p. 19-20, rapport 1), instituant une recherche d'État à pilotage hypercentralisé, antithétique de l'autonomie, de la liberté d'étude ou de l'inventivité indispensables à la recherche pour aboutir à des hypothèses, voire à des résultats de fond a profondément choqué. Mais que dire de la complexité chronophage tant des structures de recherche actuelles que de la démultiplication délétère des appels à projets, les sigles en surnombre brouillant encore plus une lisibilité réduite ?

**2) Elle passe donc aussi tant par une liberté d'organisation et de gestion de la recherche laissée aux équipes et aux chercheurs que par la simplification des sources actuelles de financement,** qui serait elle-même une source d'économies en termes de coûts et de temps.

Des équipes de chercheurs, qui sont aussi des inventeurs, des promoteurs, des administrateurs et des gestionnaires de la recherche, ont-ils vraiment besoin de tant d'organismes accompagnateurs intermédiaires pour poser et monter un projet ambitieux à dimension nationale ou internationale, en évaluer le financement, et le mener collectivement à bien en gérant les fonds impartis ? Qu'il s'agisse de court ou moyen terme, sans oublier le nécessaire temps long de la recherche fondamentale, il est urgent, en effet, de « simplifier » – *leit-motiv* du rapport 3, mais non pas en l'occurrence dans le seul cadre des relations des équipes avec le monde économique, mais bien en dotant d'abord la recherche publique de moyens pérennes et suffisants, et en rendant aux chercheurs la responsabilité de leurs choix.

**3) un réinvestissement réel et significatif de l'État dans la formation et la recherche publiques,** une augmentation significative des emplois statutaires, qui réduirait la contractualisation précaire, comme elle allégerait au moins un peu la surcharge des enseignants-chercheurs en charges administratives qui ne leur incombent pas statutairement, une reconnaissance des équipes de recherche (réévaluation des dotations) et des personnels (rémunérations).

**4) Concernant tous les points précédents et le cas particulier des équipes de recherche en SHS, L'UFR SLHS DEMANDE avec bien d'autres LE RÉTABLISSEMENT DU STATUT ET DE LA LABELLISATION NATIONALE DES ANCIENNES ÉQUIPES D'ACCUEIL, AVEC, COMME AUPARAVANT, LA DOUBLE ACCRÉDITATION PAR LE HCERES ET LE MINISTÈRE.** Elle rappelle que leur suppression au 1<sup>er</sup> janvier 2020 s'est faite par une simple lettre de la DGESIP du 16 avril 2019 sans autre consultation, ni de la Commission permanente du Conseil national des universités tout au moins, qui, à défaut des sections CNU, représente tous les chercheurs de toutes disciplines, ni du Parlement, en raison du mode de publication. **Ces équipes représentent des équipes de recherche nationalement et internationalement reconnues, accréditées par l'HCERES et jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par le Ministère, qui semble ainsi s'être désinvesti et désengagé de la recherche conduite en SHS, où ces équipes sont le plus nombreuses en regard des UMR.**

\* \* \*